



---

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 350-01-2025**

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement numéro 350-01-2025 modifiant le Règlement numéro 350-2025 ayant trait à la tarification pour les opérations du camping municipal et de la marina pour la saison 2026, abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 338-2024, afin de modifier la politique d'annulation de réservation des terrains de camping.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

  
Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du Service juridique

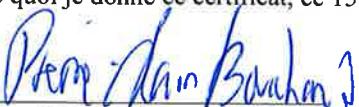
---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Entrée en vigueur - Règlement numéro 350-01-2025

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 15 janvier 2026, et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an 2026.

  
Signé : Pierre-Alain Bouchard  
Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du Service juridique